

Conseils de voyage du New Hampshire concernant le COVID-19 Le 3 décembre 2020

La pandémie liée au nouveau coronavirus 2019 (COVID-19) se poursuit dans le monde entier et aux États-Unis. De nombreux pays, y compris les États-Unis (voir les [tendances individuelles des États](#)), continuent d'avoir une incidence élevée de COVID-19, et de nombreuses régions qui ont maîtrisé leurs éclosions initiales sont maintenant de nouveau à voir augmenter le COVID-19. La plupart des destinations de voyage international continuent d'avoir un Avis de santé aux [voyageurs](#) indiquant un risque élevé de COVID-19, et recommandant de ne pas voyager s'il ne s'agit pas de voyages essentiels. Par conséquent, un voyage international ou domestique augmente la possibilité d'infection des personnes et de propager le COVID-19 ; rester à la maison est la meilleure façon de vous protéger vous-même et les autres de tomber malades.

Les Centres pour le Contrôle et la Prévention des Maladies (CDC) ont des orientations pour les personnes [voyageant à l'intérieur des États-Unis](#). Étant donné que les déplacements augmentent les possibilités de contagion de COVID-19 par contact étroit avec d'autres personnes ou avec des surfaces publiques contaminées, toute personne voyageant devrait continuer à éviter les transports publics, éviter de se rassembler avec des gens qui ne sont pas des contacts familiaux immédiats, garder une distance d'au moins 6 pieds des autres, porter un couvre-visage en tissu quand elle se trouve dans des espaces publics, et se désinfecter les mains fréquemment.

Le New Hampshire vous recommande de suivre ces conseils de voyage et de quarantaine pour les résidents et les visiteurs du NH afin d'empêcher l'introduction et la propagation de COVID-19 dans nos communautés à partir de zones à l'extérieur du NH qui peuvent connaître une plus grande propagation communautaire de COVID-19. Il existe des conseils différents à l'intention des employeurs et des employés relatives aux déplacements et à la quarantaine décrites dans les [lignes directrices universelles](#) et les conseils sur les voyages, le dépistage et les exclusions pour les employés de la Division des Services de la Santé Publique (DPHS) du NH. D'autres organisations et personnes pour lesquelles les conseils d'affaires ne s'appliquent peut-être pas (p. ex., les écoles publiques) devraient suivre ces conseils, ou adapter ces conseils à leur situation et à leurs besoins spécifiques en élaborant des politiques de voyage et de quarantaine afin de permettre les déplacements essentiels tout en protégeant les individus, les familles et les collectivités contre l'introduction et la propagation de COVID-19.

Conseils pour la quarantaine en cas de voyage

Les voyageurs/visiteurs et les résidents du NH doivent [se mettre en quarantaine](#) pendant 10 jours après la dernière date de tout voyage à haut risque, ce qui comprend les voyages à l'étranger (y compris à destination ou en provenance du Canada) ; sur un navire de croisière ; ou au pays à l'extérieur des États de la Nouvelle-Angleterre du Maine, du Vermont, du Massachusetts, du Connecticut ou du Rhode Island à des fins non essentielles.

Les personnes qui répondent aux critères de voyage à risque élevé ont la possibilité de mettre fin à leur quarantaine après le 7^e jour, en se faisant tester le 6-7^e jour de la quarantaine, afin de détecter l'infection active par le SRAS-CoV-2 (le SRAS-CoV-2 est le nouveau coronavirus qui cause le COVID-19) ; ce test doit être un test moléculaire (p. ex., test PCR) ; les tests d'antigène ne sont pas acceptés à cette fin. Si le test est fait le 6-7^e jour de la quarantaine, la personne est asymptomatique, et le test est négatif, alors la personne peut mettre fin à sa quarantaine après 7 jours, mais elle doit encore [se contrôler elle-même](#) concernant les symptômes de COVID-19, et se conformer strictement aux mesures d'atténuation du COVID-19 (distanciation sociale, éviter les rassemblements sociaux, porter un masque facial, se laver fréquemment les mains, etc.) pendant 14 jours

complets après sa dernier jour de voyage. Tout nouveau [symptôme de COVID-19](#) devrait inciter la personne à s'isoler et à chercher à être testée (même si la personne a récemment été testée pour sortir de la quarantaine). Cette option à se faire tester pour la sortie de la quarantaine le 7e jour concerne UNIQUEMENT la quarantaine liée au voyage (pas la quarantaine due à l'exposition à un contact étroit à haut risque avec une personne qui a du COVID-19).

Il est permis aux voyageurs/visiteurs à NH de se mettre en quarantaine dans leur état d'origine pendant les 10 jours immédiatement avant l'arrivée à condition de ne pas avoir voyagé dans les transports publics pour se rendre à NH. Alternativement, les voyageurs /visiteurs à NH ont la possibilité de se mettre en quarantaine dans leur état d'origine pendant 7 jours, se faire un test moléculaire (par exemple, test PCR) pour tester l'infection active par le SRAS-CoV-2 immédiatement avant l'arrivée à NH, et si négatif le voyageur n'est pas tenu de se mettre en quarantaine à son arrivée à NH à condition de ne pas avoir voyagé dans les transports publics pour se rendre à NH, et n'ont eu aucune autre exposition potentielle au COVID-19. Les tests d'antigène ne sont pas acceptés à cette fin. La quarantaine signifie que la personne ne peut pas quitter son domicile, même pas pour son travail, son école ou d'autres fonctions essentielles, et que la personne qui se rend à NH ne peut pas mettre fin à la quarantaine avant de recevoir le résultat de son test ni avant de se rendre à NH (c.-à-d. du moment où le test a été négatif jusqu'à son arrivée à NH, il ne doit pas y avoir d'autres expositions publiques potentielles).

Exceptions à la quarantaine de voyage

Les organisations devraient élaborer leurs propres politiques sur les voyages et les exclusions en suivant les orientations de santé publique (ces conseils et les conseils sur les voyages, le dépistage et les exclusions pour les employés de la DPHS du NH) et les lignes directrices universelles. Les entreprises, les organisations, les écoles, etc. peuvent faire des exceptions aux recommandations sur la quarantaine des déplacements décrite ici pour les personnes voyageant à des fins « essentielles ». Les voyages essentiels comprennent le travail, l'école, la sécurité personnelle, les soins médicaux, les soins aux autres, la garde partagée des parents, les médicaments et la nourriture ou les boissons (voyages courts pour retirer des plats à emporter et pour faire les courses). Les voyages essentiels comprennent également les déplacements des élèves et de leurs parents ou tuteurs qui visitent des établissements d'enseignement supérieur ou des écoles préparatoires en tant qu'élèves potentiels, y compris permettre aux élèves de rester dans les écoles pour des nuitées. Les employés non essentiels qui se rendent dans des zones à risque élevé pour des raisons personnelles ou de loisirs ne peuvent pas compter sur cette exemption (voir les conseils sur les voyages, le dépistage et les exclusions pour les employeurs de la DPHS du NH pour obtenir plus d'information sur la désignation et les orientations concernant les « employés essentiels ».

Toutefois, les exceptions aux exigences de quarantaine à la suite d'un voyage à risque plus élevé ne devraient pas être une pratique courante et tous les efforts devraient être faits pour permettre aux individus de travailler, d'apprendre ou d'exercer d'autres fonctions importantes à distance pendant leur période de quarantaine. Les personnes autorisées à travailler ou à fréquenter l'école malgré les déplacements à risque élevé doivent toutefois se mettre en quarantaine dans tous les cas autres que le travail ou l'école et ne doivent pas s'occuper des fonctions sociales ni assister à des rassemblements pendant leur période de quarantaine.

Résumé de la quarantaine en cas de voyage

Symptômes/État du test	Voyagé à l'étranger, par bateau de croisière, ou au pays à l'extérieur de la Nouvelle-Angleterre	Voyage en Nouvelle-Angleterre ou pas de voyage
Symptôme nouveau ou inexplicable de COVID-19	<p>Isolez-vous et faites-vous tester immédiatement.</p> <p>Si le test est négatif, la personne peut retourner à des activités normales une fois qu'elle est au moins 24 heures sans fièvre (hors médicaments anti-fièvre) et que les autres symptômes s'améliorent, ET si au moins l'un des trois critères suivants s'applique :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La personne fait une quarantaine totale pendant 10 jours à partir du dernier jour de voyage 2. Le voyage était un « voyage essentiel » 3. La personne met fin à la quarantaine après le 7e jour avec un test SRAS-CoV-2 négatif le 6-7e jour de la quarantaine (elle doit se faire faire un test moléculaire pour détecter l'infection active, par exemple, un test PCR) <p>(Remarque : si une personne a été testée avant le 6-7e jour de quarantaine en raison de symptômes et que le résultat est négatif, un deuxième test au 7e jour est toujours nécessaire pour mettre fin à la quarantaine après le 7e jour).</p>	<p>Isolez-vous et faites-vous tester immédiatement.</p> <p>Si négatif, la personne peut revenir à des activités normales après au moins 24 heures sans fièvre (hors médicaments anti-fièvre) et d'autres symptômes s'améliorent.</p>
Aucun symptôme (asymptomatique)	<p>Se mettre en quarantaine pendant 10 jours à partir du dernier jour de voyage (sauf voyage essentiel)</p> <p>La personne a la possibilité de mettre fin à la quarantaine après le 7e jour avec un test SRAS-CoV-2 négatif le 6-7e jour de la quarantaine (elle doit se faire faire un test moléculaire pour détecter l'infection active, par exemple, un test PCR).</p>	Aucune restriction
Test positif pour COVID-19	S'isoler	S'isoler

Voyage essentiel : les déplacements essentiels comprennent le travail, l'école, la sécurité personnelle, les soins médicaux, les soins aux autres, la garde partagée des parents, les médicaments et la nourriture ou les boissons (voyages courts pour retirer des plats à emporter et pour faire les courses). Les déplacements essentiels comprennent également les déplacements des élèves et de leurs parents ou tuteurs qui visitent des établissements d'enseignement supérieur ou des écoles préparatoires en tant qu'élèves potentiels, y compris permettre aux élèves de rester dans les écoles pour des nuitées. Les employés non essentiels qui se rendent dans des zones à risque élevé pour des raisons personnelles ou de loisirs ne peuvent pas compter sur cette exemption.

Quelle est la différence entre l'isolement et la quarantaine ?

L'isolement s'applique aux personnes malades ou infectées par le nouveau coronavirus causant le COVID-19 ; et la quarantaine s'applique aux personnes qui ont été potentiellement exposées et qui risquent d'être infectées. Ils signifient tous deux qu'une personne doit rester à la maison loin des autres, mais le temps requis pour chacun diffère. Voir le résumé des différences [en ligne](#).